



**Euro-Latin American Parliamentary Assembly
Assemblée Parlementaire Euro-Latino Américaine
Asamblea Parlamentaria Euro-Latinoamericana
Assembleia Parlamentar Euro-Latino-Americana**



Commission des affaires économiques, financières et commerciales

19.10.2011

DOCUMENT DE TRAVAIL

Le commerce de matières premières entre l'UE et l'ALC

Rapporteur PE: Catherine Grèze (Verts/ALE)

DT\872166FR

AP100.842v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

Le commerce de matières premières entre l'UE et l'ALC

Qu'est-ce que les matières premières ?

Les matières premières sont les matières de base qui, une fois réduites, traitées ou combinées avec d'autres matières premières, permettent la fabrication d'un produit fini. Le terme désigne donc la matière provenant de la nature et se trouvant dans un état non traité ou imperceptiblement traité. On peut donc considérer comme étant des matières premières le latex, le minerai de fer, le pétrole brut, le bois, le charbon, l'or, l'argent, le lithium, le cuivre, le plomb ou encore l'aluminium.

L'état des échanges commerciaux entre les deux régions

De nombreux pays d'Amérique latine ont une longue histoire d'extraction minière et l'exploitation des matières premières a modelé les relations entre cette région et l'Union européenne (UE) pendant des siècles. Il s'agit essentiellement d'un échange de matières premières d'Amérique latine contre des produits manufacturés en provenance de l'UE, configuration qui a longtemps empêché l'industrialisation de la région. L'exportation vers l'Europe s'est accélérée à partir de l'an 2000, en raison du boom des prix des matières premières. Ainsi, si en 1990, l'Amérique latine comptait 12% des investissements miniers au monde, dans les années 2000, ils sont passés à 33%. Néanmoins, l'aggravation de la crise mondiale débutée en 2008 a considérablement affecté les échanges commerciaux bi-régionaux. Les exportations latino-américaines vers l'UE, qui ont reculé de 24% entre mai 2008 et mai 2009, ont été particulièrement affectées par la chute des prix des matières premières et par la récession de l'UE. Toutefois, la revalorisation des prix des matières premières à partir du second semestre 2009 a permis une reprise progressive des exportations latino-américaines vers l'UE.

Si nous retenons la définition de « matière première » présentée plus haut, les échanges commerciaux de matière première entre l'UE et l'Amérique latine sont à sens unique; l'UE exportant essentiellement des produits industrialisés. Ceci étant, il est possible d'élargir cette définition pour y inclure les matières premières agricoles. La situation change alors considérablement puisque si l'Amérique latine exporte des quantités considérables de matières comme le soja ou l'huile de palme, l'UE est, elle aussi, une grande exportatrice de matières premières agricoles (lait, blé ...). Est-il alors opportun d'inclure les produits agricoles dans notre réflexion sur le commerce de matières premières entre les deux régions?

L'existence de risques liés à l'exploitation

On le voit, l'exploitation minière peut être une source de revenu non négligeable pour les pays exportateurs, et donc alimenter les budgets nationaux. Pourtant, elle n'est pas sans conséquences sociales, sanitaires et environnementales dont les coûts directs et indirects doivent être évalués. En effet, aujourd'hui dans le monde, certaines régions exportatrices de matières premières sont loin de connaître le développement escompté. En Afrique, on parle même de « malédiction des ressources » (« *resource curse* »).

L'exploitation de matières premières implique la concession de terres aux entreprises extractrices, afin qu'elles puissent y rechercher des minerais et éventuellement les extraire

(ex : au Pérou, 75% de la forêt amazonienne sont des concessions aux entreprises extractrices). Fréquemment, en résultent des conflits d'usage des terres, surtout lorsqu'elles pourraient faire l'objet de cultures vivrières. Les tensions sont souvent accentuées par les modifications considérables du lieu d'exploitation et de ses alentours : affectation de la faune et de la flore, utilisation de quantités importantes d'eau, voire pollution des rivières et de l'air par les poussières de minerais. Et ce d'autant plus que les sites d'extraction se trouvent généralement dans des zones aux écosystèmes fragiles. Cette détérioration de l'environnement est souvent irréversible, détériore la santé des populations alentours et les appauvrit au lieu de les enrichir. L'exploitation de l'or et l'utilisation de la technique de la lixiviation, nécessitant de grandes quantités de cyanure en est un exemple représentatif. D'autant plus que le recours à l'or comme valeur refuge pendant la crise nécessite d'extraire toujours plus de ce minerais. La désinformation des populations locales par les entreprises, les déplacements de population, le manque de droits des travailleurs sont parmi les plaintes les plus fréquentes. Au total, près d'un tiers des exploitations de mines en Amérique latine a mené à des conflits avec les communautés vivant dans les zones concédées aux entreprises (139 sur 337)¹.

Ces risques liés à l'extraction minière ont été identifiés par le Conseil international des Mines et des métaux, lui-même ; ce qui montre que les conflits constituent un problème stratégique pour le secteur.

Une pression croissante sur la ressource et des destins liés

Dans les années à venir, la demande mondiale de matières premières, et notamment de minerais, ne va cesser d'augmenter. D'une part, parce qu'elles sont nécessaires à la production des nouvelles technologies (dont celles associées aux énergies renouvelables et à la réduction des gaz à effet de serre), d'autre part, parce que la population mondiale ne cesse d'augmenter et que les besoins en technologies des pays émergents vont croître de manière exponentielle. Une course aux matières premières s'est donc enclenchée sur la scène internationale. La Chine en est un acteur clé et est d'ores et déjà très présente en Amérique latine.

Cette pression croissante sur les ressources accentue les problèmes liés à l'exploitation parce que des zones de plus en plus sensibles doivent être explorées pour répondre aux besoins en matières premières. Par ailleurs, le contexte actuel, notamment de changement climatique et de finitude des ressources, nous impose, lui aussi, d'opter pour un modèle d'extraction plus durable.

On le voit, les matières premières représentent un enjeu de taille, à la fois pour l'UE (comme l'a montré l'initiative de la Commission européenne) et pour l'Amérique latine. Dans ce secteur, les destins des deux régions sont étroitement liés. Il est donc nécessaire de mettre en place les outils nécessaires pour maîtriser au maximum ces risques, afin de permettre une plus grande stabilité du secteur et une production durable, qui seuls permettront à l'Amérique Latine et à l'Union européenne de continuer à être performantes et exemplaires sur la scène mondiale. Les deux régions partagent en effet des valeurs et des priorités communes, telles que la recherche de la paix et de la sécurité, ainsi que le renforcement de la démocratie et la promotion des droits de l'homme.

¹ Observatoire des conflits miniers en Amérique Latine.

Améliorer les accords existants entre les deux régions, réorienter les négociations en cours

Au vu des enjeux et risques évoqués, il est nécessaire de réguler davantage le secteur des matières premières. Aujourd'hui, les cadres de ces échanges sont les accords d'association existant, ou en cours de négociation, et les Accords bilatéraux d'investissement entre l'UE et l'Amérique latine. Or, les éléments concernant dans ces accords le libre commerce favorisent l'émergence de conflits menaçant les échanges entre les deux régions, entres autres:

(a) Le principe de traitement national

Ce principe, compris presque d'office dans les accords entre les deux régions, porte atteinte aux industries naissantes et à un développement endogène, car il met sur un pied d'égalité les investisseurs transnationaux (se fournissant en machines, technologies et capitaux étrangers) et les entreprises locales.

(b) Les droits de propriété intellectuelle (DPI)

Avec le système des brevets, les technologies restent entre les mains des grandes entreprises du Nord. Les pays du Sud ne peuvent y accéder, ce qui empêche toute industrialisation endogène. Des solutions créatives sont requises pour que les DPI puissent répondre à la fois à la mondialisation et à la nécessité de développement.

(c) L'investissement direct étranger (IDE)

Des dispositions telles que « l'expropriation indirecte » (lorsque de nouvelles lois nationales limitent les marges de manœuvre des investisseurs) menacent la capacité des pays exportateurs à renforcer leur législation sociale et environnementale. En effet, ils risquent des poursuites juridiques et le versement de sommes compensatoires considérables (ex : *Doe-Run au Pérou*).

(d) La libéralisation des services

L'accès aux services de base, telles que l'eau et l'énergie, est remis en question par les besoins considérables des grandes exploitations minières. La libéralisation de ce type de secteur peut avoir des conséquences très négatives sur les populations et doit être traité avec la plus grande précaution.

Renforcer et rééquilibrer la gouvernance du secteur

Nous l'avons vu, la gouvernance du secteur des matières premières est aujourd'hui très faible et déséquilibrée. Voici nos propositions pour la renforcer:

- (a) Ratifier les conventions de l'OIT et les inclure dans les accords en cours de négociation ou de révision,
- (b) Respecter les accords environnementaux multilatéraux,
- (c) Ratifier les conventions contre la corruption,

- (d) Renforcer la responsabilité sociale des entreprises et la rendre contraignante,
- (e) Rendre les entreprises européennes et leurs filiales responsables,
- (f) Définir plus clairement les critères du nouvel instrument LAIF (*Latin American Investment Fund*) afin qu'il contribue aux objectifs d'exploitation durable de la ressource,
- (g) Souscrire aux initiatives de plus grande transparence du secteur (*ex : l'Initiative de Transparence d'Industries extractives (EITI)*),
- (h) Coopérer en matière de diminution d'usage de ressources, notamment par l'écoception des produits et le recyclage,
- (i) Faciliter l'accès à la justice pour les victimes de l'exploitation,
- (j) Informer, consulter en amont et faire participer les populations concernées aux prises de décisions (*ex : loi de consultation préalable du Pérou*),
- (k) Définir des zones d'extraction et de non-extraction en fonction de leur sensibilité environnementale (*ex : Natura 2000 en Europe*),
- (l) Interdire l'exploitation en zone de conflit,
- (m) Permettre l'existence de taxes sur les matières premières,
- (n) Réguler l'activité boursière et maîtriser la spéculation, afin de limiter la volatilité des prix des matières premières,
- (o) Soutenir les approches innovatrices de gestion de la ressource (*ex : initiative Yasuni ITT*).